

Module optionnel

Titre de module	Constructions du génie biologique	Code	EP-W20
Conditions recommandées	Maîtrise des chapitres 3 à 6 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC 1 ^{er} année d'apprentissage «toutes orientations» ainsi que des chapitres 3 à 7 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC 2 ^e et 3 ^e années d'apprentissage orientation «paysagisme» (conformément au plan de formation 2012).		
Compétences	Les participants savent décrire et justifier le mode de construction de génie biologique et ses possibilités d'application. Ils exécutent, de manière correcte, professionnelle, économique, sûre et en préservant l'environnement et les ressources, des ouvrages de génie biologique dans l'environnement horticole.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire et appliquer l'édification de constructions de génie biologique importantes en paysagisme, dans divers modes de construction et avec différents matériaux. 2. Connaître, décrire, justifier et comparer les possibilités d'application et d'exécution des constructions de génie biologique. 3. Connaître, planifier et réaliser l'entretien des constructions de génie biologique. 4. Consulter les bases légales, les directives, les normes et les fiches techniques appropriées et les expliquer dans des situations concrètes. 5. Élaborer des esquisses cotées pour constructions de génie biologique. 6. Lire et mettre en œuvre les cahiers des charges et les plans des constructions de génie biologique. 7. Connaître et comparer les plantes ligneuses et les mélanges de semences pour modes de construction de génie biologique et juger leur aptitude pour chaque situation. 8. Décrire les manières possibles pour l'acquisition des matériaux. 9. Identifier les difficultés et les limites du génie biologique dans le but d'éviter les dommages indirects résultant d'une application inappropriée. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	40
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans